



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°10 -

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250512-250512_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Décision modificative n°1 du budget PRINCIPAL

SÉANCE DU LUNDI 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 12 mai à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mardi 6 mai 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Sérap ALP, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sophie DELAIGUE à Christophe MANKA ; Michel COMBRONDE à Pierre SUREDA ; Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Michelle MAGNOL à Sylvain HERMAN ; Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ; Betul SIMSEK ; Monique DURAND-PRADAT ;

Secrétaire de séance :

Philippe BARRAU

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- Vu la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- Vu la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget principal 2025 ;
- Considérant l'avancement des travaux du Centre d'art contemporain (CAC) et notamment le taux d'avancement du Lot 9 – Plâtrerie, faux plafonds, peinture pour l'entreprise PERETTI et étant donné l'avance versée au commencement des travaux, l'entreprise doit à présent rembourser l'avance perçue, il est nécessaire d'inscrire les crédits budgétaires pour procéder aux écritures de remboursement de l'avance au chapitre 041 sur le compte 2313 – Travaux en cours en dépenses et sur le compte 238 – Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles en recettes pour un montant de 14 586,40 euros ;

L'ensemble des écritures correspondant à ces modifications est détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section d'investissement				
<i>Chapitre 041 – Opération d'ordre de transfert entre section</i>				
D/041/2313- Travaux en cours		+ 14 586,40 €		
C/041/238 - Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles				+ 14 586,40 €
<i>Sous total chapitre 041</i>	- €	+ 14 586,40 €	- €	+ 14 586,40 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		+ 14 586,40 €		+ 14 586,40 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 14 586,40 €		+ 14 586,40 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD et Serap ALP) :

- Approuve la décision modificative n°1 du budget principal ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance

Philippe BARRAU

Le Maire,



Stéphane RODIER

